

## prestataires rh

Communiqué

Frédéric Roullier, directeur du produit retraite, et Frédérique Decherf, directrice de l'action sociale



● RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
agirc - arrco

# L'Agirc-Arrco, partenaire de confiance des DRH

Le périmètre d'action de l'Agirc-Arrco dépasse aujourd'hui largement le cadre du recouvrement des cotisations. Information et sensibilisation, fiabilisation des déclarations, soutien juridique, mise à disposition de données statistiques... sont autant de sujets qui mobilisent le régime au quotidien. Explications de Frédéric Roullier, directeur du produit retraite, et Frédérique Decherf, directrice de l'action sociale.

### Qu'est-ce que l'Agirc-Arrco ?

Il s'agit du régime de retraite complémentaire obligatoire des salariés du privé. Il couvre 57 millions de personnes dont 13 millions qui perçoivent, chaque mois, une retraite et 1,7 million d'entreprises adhérentes. Au plus près des besoins des entreprises, des actifs et des retraités, l'Agirc-Arrco exerce son expertise en retraite pour conseiller et informer sur les déclarations sociales, sur la future retraite de chacun, ainsi qu'en action sociale en matière de prévention pour bien vieillir et pour soutenir les proches aidants.

### Plus concrètement, quels sont les dispositifs et l'accompagnement que vous proposez aux entreprises et à leur fonction RH ?

L'Agirc-Arrco est un régime contributif : chaque euro déclaré et cotisé donne des droits à retraite pour chaque salarié. Aussi l'Agirc-Arrco propose plusieurs services pour garantir la juste cotisation pour de justes droits.

Dans la continuité de la mise en place de la DSN, nous avons développé des dispositifs de contrôle et de recalcul des éléments salariaux déclarés par les entreprises tous les mois pour mettre en évidence les erreurs et les incohérences sur les déclarations.

En parallèle, nous accompagnons les entreprises en cas de difficulté de paiement des cotisations Agirc-Arrco. Ces dernières peuvent contacter leurs institutions de retraite complémentaire (IRC) pour demander des échelonnements des paiements.

Nous les accompagnons aussi dans le cadre de leur transformation, de la rédaction à la signature de leurs accords d'entreprise portant sur la protection sociale afin de garantir qu'elles soient en conformité avec la réglementation Agirc-Arrco.

### Comment se concrétise cette fiabilisation de la DSN pour garantir une juste cotisation pour des justes droits ?

Avec les entreprises et des experts-comptables, nous avons

développé l'outil DSN-Fiab, qui est accessible à chaque entreprise depuis son espace client sur les sites web des IRC ou via le site Net-Entreprises. En se connectant à DSN-Fiab, elles pourront accéder au détail téléchargeable des données déclarées pour chaque salarié, identifier les anomalies, cerner la typologie des erreurs et mieux en comprendre les causes. Les conseillers Agirc-Arrco des IRC sont disponibles pour contacter les personnes responsables des déclarations sociales et les accompagner dans la compréhension et la correction des anomalies.

### Pourquoi ces sujets sont-ils stratégiques pour la fonction RH ?

Au-delà des droits retraite, les déclarations sociales sont utilisées pour attribuer différentes prestations aux salariés (allocation logement servie par la CAF par exemple) ou ont vocation à l'être dans un futur proche. La qualité de la paie et celle de la déclaration des données sociales qui en résulte sont donc très importantes

car cette déclaration pourra déclencher l'attribution d'une prestation ou à l'inverse l'arrêter.

La correction des éventuelles erreurs représente un enjeu majeur pour l'attribution des droits directs à la retraite mais aussi et de plus en plus d'autres prestations plus immédiates. C'est pourquoi l'Agirc-Arrco met à disposition très rapidement après le traitement des déclarations le diagnostic afin de permettre aux entreprises ou experts-comptables d'intervenir au plus tôt. Cette correction au plus tôt évite des modifications trop importantes des montants de cotisations.

**Vous accompagnez aussi les salariés sur la question de la retraite avec une approche de conseil et de sensibilisation qui va au-delà des démarches administratives. Qu'en est-il ?**

Nous intervenons, en effet, sur l'accompagnement du management des âges en entreprise. Cela concerne les DRH, à qui nous pouvons apporter des données statistiques relatives à leur entreprise pour affiner et optimiser leur pilotage au quotidien, leur dialogue social, leurs décisions. Ainsi nous mettrons prochainement à disposition de nos clients une vision de leur pyramide des âges, de données par région (salariés, salaires), nature des contrat (CDI, CDD...).

Bien sûr cela concerne les salariés, auprès de qui nous intervenons, via leur entreprise, sur le passage à la retraite, qui peut entraîner des

conséquences sur leur patrimoine, leur mode de vie ou leurs relations sociales... Dans une démarche de sensibilisation, nous les aidons à se projeter dans cette nouvelle vie qui les attend. Ainsi, nous proposons des réunions d'information sur la retraite et des formations de préparation à la retraite qui peuvent être prises en charge dans le cadre d'un plan de formation. Le salarié peut aussi demander à bénéficier d'un entretien information retraite dans l'une de nos agences.

**Vous proposez aussi un accompagnement sur le plan juridique, autour de la mise à disposition de données statistiques. Pouvez-vous nous en dire plus ?**

Nous accompagnons régulièrement les DRH dans la sécurisation de la conformité réglementaire s'agissant de l'Agirc-Arrco. Les équipes des IRC et de la fédération sont composées d'experts qui conseillent les entreprises lors des étapes de fusion, de mise en place d'accord d'entreprise relatif à la retraite (retraite progressive...). Nous accompagnons les DRH dans la rédaction de l'accord dans leurs échanges avec leurs partenaires sociaux.

**Et pour conclure, quels sont les autres sujets qui vous mobilisent ?**

Nous accordons une attention renforcée à la question des aidants qui concerne près de 11 millions de salariés. C'est une importante préoccupation pour les entreprises qui

s'interrogent beaucoup sur l'accompagnement de leurs collaborateurs aidants. Alors qu'il s'agit d'un sujet qui relève de leur politique de qualité de vie au travail, elles sont de plus en plus nombreuses à y réfléchir afin d'accompagner leurs collaborateurs et déployer des dispositifs gagnant-gagnant. Nous proposons à ces entreprises un kit clé en main qui permet de mener des actions de sensibilisation (conférences, guide...) en interne.

Plus que jamais, nous nous positionnons comme un partenaire de confiance des DRH sur tous les sujets relatifs à la protection sociale de leurs salariés. Notre périmètre d'action est, en effet, bien plus large que la dimension financière relative au recouvrement des cotisations ! Nous avons vocation à aider les entreprises sur l'ensemble de leurs enjeux et problématiques relatifs à la protection sociale aussi bien dans une démarche d'accompagnement que de prévention !

**Contact :**

- Agirc-Arrco, 16-18 rue Jules César  
75592 Paris cedex 12
- 01.71.72.12.00
- [camille@agirc-arrco.fr](mailto:camille@agirc-arrco.fr)
- [agirc-arrco.fr](http://agirc-arrco.fr)